

Un autre bureau également en usage (fig. 190) ressemble à une table ordinaire ; il est recouvert d'une sorte de boîte fermant à clef et rappelle de loin, nos vieux bureaux à cylindre.

Pupitre de pupil teacher.

C'est devant un meuble de ce genre (fig. 191) que se placent les *pupils teachers* pour faire leur leçon ; ce meuble

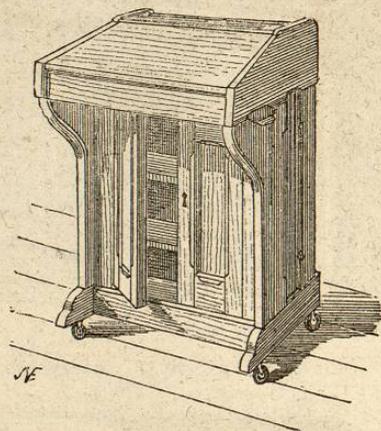


Fig. 191.

est assez élevé pour leur permettre de travailler debout. Le pupitre se soulève et l'intérieur forme une caisse. Le fond est occupé par une petite armoire.

Tableau noir.

Ce tableau mobile (fig. 192) est formé d'une grande ardoise encadrée dans des traverses de chêne. Il se place en avant des tables des élèves, dans la partie de la classe restée libre, et sert aux explications du maître.

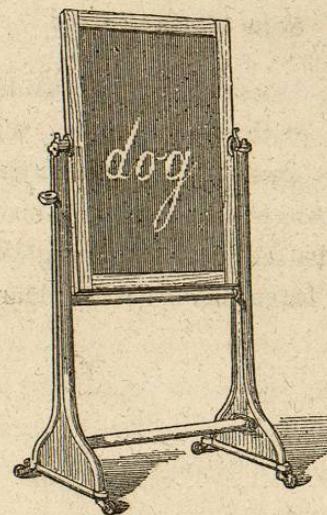


Fig. 192.

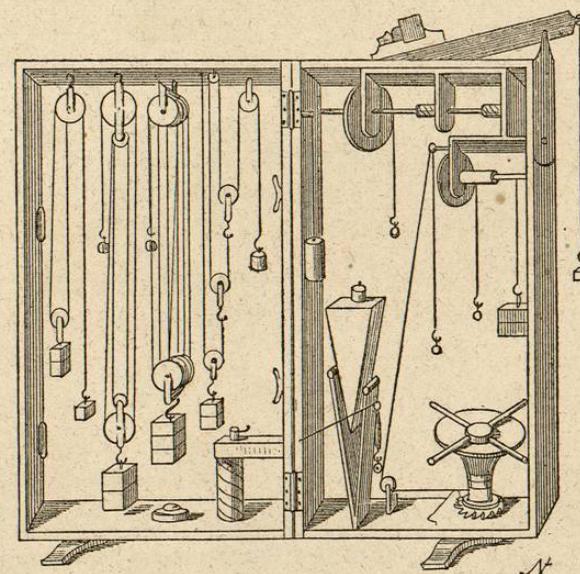


Fig. 193.

Boîte d'instruments.

Cette boîte fig. (193) contient des modèles réduits de poids et mesures, de treuils, de poulies, d'instruments divers, etc..... Il en existe un ou plusieurs par école suivant leur importance. Aux heures de leçon le maître emploie ces exemples pour aider ses démonstrations pratiques, de façon à frapper l'esprit des enfants et à attirer leur attention.

§ III. — PRIX COMPARÉS DES DIVERS MODÈLES.

Résumé.

Terminons cette longue revue des mobiliers en usage dans les écoles, par le tableau du prix de revient approximatif d'une place d'élève, pour chacun d'eux :

Ancien mobilier, la place	14 à 16 fr.
Modèle fer et bois	28 fr.
— Lenoir	20
— Garcet	15
— Semel.	22
— André.	17
— Cardot (pupitre mobile)	22,50 à 25,50
— Cardot, pupitre fixe (bois dur).	20 à 24
— Simon-Gardan (chêne)	15
— Lereculeur	18
— Gréart	22
— Delagrave	14
— Bapterosse	33

Résumé.

En résumé, d'après l'exposé des principes et des exemples qui précèdent, les conditions auxquelles doit satisfaire un bon mobilier scolaire sont les suivantes :

1° Le bord extérieur de la table et le bord intérieur du banc doivent être placés sur la même verticale.

2° Le banc doit être muni d'un dossier et d'une barre d'appui, il faut qu'au moyen de creux et de saillies ménagés sur les surfaces unies, le siège épouse la forme des membres et soit terminé carrément du côté de la table.

3° Les bancs et les tables doivent être proportionnés à la taille des enfants.

4° Les enfants doivent être isolés, sinon d'une façon complète, au moins par le siège qu'ils occupent.

5° Le nombre d'enfants réunis sur une même table doit être de deux.

6° L'inclinaison du pupitre doit être de 20° pour écrire et de 40° pour lire ; celle de la barre de pieds, de 20° à 30° ; la largeur de cette barre, de 0^m,10.

7° Chaque enfant doit trouver sur le pupitre 0^m,50 ou 0^m,55 de place libre en moyenne ; ce pupitre doit avoir 0^m,35 à 0^m,45 de large et le banc 0^m,25.

8° Les bancs-tables ne doivent offrir aucune disposition compliquée, aucun mécanisme d'un usage difficile ou d'un entretien coûteux. La fonte et le fer sont pour ces motifs d'une application presque impossible dans les écoles rurales.

VI

LOGEMENTS

DES INSTITUTEURS LAÏQUES OU CONGRÉGANISTES. —
SERVICES ANNEXES. — MAIRIE. — SECRÉTARIAT.
BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE. — TÉLÉGRAPHE.

§ I. — ÉCOLES FRANÇAISES.

Logements de maîtres.

Les bâtiments scolaires en France contiennent non-seulement les locaux destinés aux classes, mais encore ceux destinés aux logements des maîtres ; dans les communes rurales, ils renferment même certains services annexes, tels que la salle du Conseil municipal, le secrétariat, la bibliothèque, le télégraphe, etc., etc... Bien que ces services ne fassent pas partie intégrante de l'école proprement dite, il faut néanmoins les examiner, puisqu'ils sont contenus dans son enceinte.

Tout d'abord, il faut faire observer qu'on ne s'explique pas très bien pourquoi les maîtres ont leur logement à l'école même ; on se demande quelle raison impérieuse les oblige à habiter précisément sous le toit scolaire ; leur ser-